



Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement

État de la mise en œuvre 2017-2019 et plan d'action 2020-2023

15 janvier 2020

Table des matières

1	Introduction	2
1.1	Contexte	2
1.2	Aperçu de l'état de la mise en œuvre 2017-2019 et perspectives	2
2	État de la mise en œuvre du plan d'action 2017-2019	4
2.1	Conception des conditions-cadre de la RSE	4
2.1.1	Activités au sein des organisations internationales	4
2.1.2	Activités thématiques	6
2.1.3	Rapport sur les matières premières.....	9
2.2	Sensibilisation et soutien des entreprises suisses.....	10
2.2.1	Activités de sensibilisation générales	10
2.2.2	Activités de sensibilisation spécifiques	11
2.2.3	Rôle d'exemple de la Confédération.....	14
2.3	Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition ..	14
2.3.1	Chaînes de valeur	14
2.3.2	Instruments de financement, gouvernance d'entreprise.....	15
2.4	Promotion de la transparence	16
2.4.1	Établissement de rapports sur le développement durable	16
2.4.2	Autres mesures en faveur de la transparence	17
3	Mesures 2020-2023	18
3.1	Cadre stratégique	18
3.2	Défis, objectifs et attentes	19
3.3	Participation à la conception des conditions-cadre de la RSE	20
3.4	Soutien aux entreprises suisses et promotion du dialogue avec les parties prenantes.....	21
3.5	Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition ..	22
3.6	Promotion de la transparence, de la vérification et de la numérisation	23
3.7	Mise en œuvre du plan d'action RSE	24
	Liste des abréviations utilisées	25



Condensé

- Une mise en œuvre cohérente et étendue de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE¹) apporte une contribution importante au développement durable, concourt à relever des défis de société et s'inscrit dans les développements internationaux inexorables dans ce domaine. Selon le document du 1^{er} avril 2015 définissant la position du Conseil fédéral en matière de RSE (document RSE), la Confédération s'engage en faveur de la conception de conditions-cadre en matière de RSE, sensibilise et soutient les entreprises suisses, renforce la RSE dans les pays en développement ou en transition, et promeut la transparence des activités RSE. L'objectif de cet engagement est de renforcer à long terme le positionnement actuel des entreprises suisses en leur qualité d'acteurs responsables et compétitifs et par là même la place économique suisse, et ce dans un contexte international et domestique qui presse de plus en plus vers une telle évolution.
- Ces deux dernières années, des évolutions importantes aux niveaux international et national ont placé encore plus la RSE au cœur du débat public. Le rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre des 17 objectifs de l'Agenda 2030 montre que les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs sont déjà prévues par bon nombre de lois et de politiques en Suisse, mais que des défis restent à relever notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources, l'impact environnemental, les conditions de travail décentes, le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Des organisations internationales comme l'OCDE et l'ONU ont placé le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises sur le devant de la scène. L'initiative populaire fédérale « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » en fait également une priorité.
- Le présent rapport renseigne sur l'état de la mise en œuvre des mesures arrêtées au titre des quatre axes stratégiques de la Confédération en matière de RSE pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019, et présente les mesures prévues pour la prochaine législature (2020-2023). Durant la période sous revue, des progrès ont été réalisés dans les quatre axes stratégiques. La stratégie définie dans le document RSE a fait ses preuves et sera poursuivie. Compte tenu des développements intervenus ces dernières années, les thèmes du soutien efficace aux entreprises, du dialogue avec les parties prenantes, de la vérification de la mise en œuvre des instruments de RSE et de la numérisation vont gagner en importance à l'avenir.
- À la différence du plan d'action RSE 2015-2019, qui brossait une vue d'ensemble de l'action protéiforme de la Confédération en matière de RSE à travers 80 activités, le nouveau plan d'action 2020-2023 se concentre, vu les progrès accomplis, sur 16 grandes mesures. Alors que le *plan d'action national (PAN) en faveur des entreprises et des droits de l'homme* et le rapport *Économie verte* portent principalement sur les instruments relatifs au respect des droits de l'homme et à la protection de l'environnement, le plan d'action RSE présente des instruments multithématiques (touchant p. ex. à l'environnement, aux droits de l'homme, aux conditions de travail ou à la prévention de la corruption). Afin d'assurer la cohérence des politiques, le SECO continuera à mettre en œuvre et à développer ces instruments avec les départements et les offices concernés dans le cadre du groupe interdépartemental RSE.

¹ Terminologie: les différents termes utilisés, comme responsabilité sociétale des entreprises (RSE), *Responsible Business Conduct* (RBC), *Corporate Responsibility* (CR), durabilité de l'entreprise ont valeur de synonymes (cf. para. 3.1.).

1 Introduction

1.1 Contexte

Le 1^{er} avril 2015, le Conseil fédéral a adopté un document (document RSE) qui définit sa position en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et contient le plan d'action pour les années 2015-2019. Ce document vise deux objectifs principaux : il informe les entreprises et leurs groupes d'intérêts sur les objectifs et les attentes de la Confédération en matière de RSE et donne un aperçu des activités de la Confédération dans ce domaine.

Le document RSE définit quatre axes stratégiques pour les activités de la Confédération : celle-ci (a) s'engage en faveur de la conception de conditions-cadre en matière de RSE, (b) sensibilise et soutient les entreprises suisses dans la mise en œuvre de la RSE, (c) renforce la RSE dans les pays en développement ou en transition, et (d) promeut la transparence des activités RSE. Le plan d'action 2015-2019 compte 10 mesures et quelque 80 activités relatives aux quatre axes stratégiques. En juin 2017, le Conseil fédéral a rendu compte de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2017².

Le présent rapport renseigne sur l'état de la mise en œuvre des mesures arrêtées au titre des quatre axes stratégiques de la Confédération en matière de RSE pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019, et présente les mesures prévues pour la législature 2020-2023.

1.2 Aperçu de l'état de la mise en œuvre 2017-2019 et perspectives

Ces deux dernières années, des évolutions importantes aux niveaux international et national ont placé encore plus la RSE au cœur du débat public.

En 2018, la Suisse a publié son rapport national sur la base d'un état des lieux détaillé de la mise en œuvre des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030)³. Il ressort de ce rapport que les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs sont déjà prévues par bon nombre de lois et de politiques sectorielles en Suisse, mais que des défis plus ou moins importants aux niveaux national et international restent à relever, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources, les conditions de travail décentes, le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes.

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme font du devoir de diligence des entreprises une priorité. Le Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises a publié, en mai 2018, un guide intersectoriel sur le devoir de diligence en matière de RSE ; il met également au point des guides sectoriels, notamment à l'intention du secteur financier. Par ailleurs, dans le cadre d'un dialogue multipartite, la Suisse a élaboré, puis publié en 2018, un guide sur l'examen de diligence en matière de droits de l'homme dans le secteur – important en Suisse – du négoce de matières premières.

L'*initiative populaire fédérale « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »* met également l'exercice d'une diligence raisonnable par les entreprises au premier plan. Elle exige en outre des dispositions en matière de responsabilité des sociétés. Le Conseil fédéral reconnaît le bien-fondé de l'objectif principal de l'initiative populaire, mais rejette cette dernière parce que ses dispositions touchant au droit de la responsabilité vont trop loin et qu'il n'existe pas de démarche coordonnée en la matière sur le plan international. Le Conseil fédéral mise sur les normes internationales régissant la RSE et sur la mise en œuvre des trois plans d'action nationaux consacrés respectivement à la RSE, aux entreprises et des droits de l'homme et à l'économie verte.

² www.csr.admin.ch

³ www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte le rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Une étude externe⁴ commandée par le Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PCN) a conclu que le niveau de connaissance des Principes directeurs de l'OCDE est relativement élevé. En pratique, par contre, les entreprises y ont rarement recours. Ces principes sont respectés quant à leur teneur, mais leur degré d'application varie selon les chapitres. Ces différences s'expliquent en partie par le fait que les entreprises en Suisse utilisent souvent des normes privées de RSE (comme la *Business Social Compliance Initiative* ou les labels *Fairtrade*) qui ne couvrent pas tous les chapitres des Principes directeurs de l'OCDE.

Un groupe de travail intergouvernemental de l'ONU négocie actuellement un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et les droits de l'homme, et se penchera, en 2019, sur la création de mécanismes nationaux de mise en œuvre de cet instrument.

Afin de mettre en œuvre la *directive européenne sur la transparence* adoptée en octobre 2014 (rapport sur le développement durable)⁵, des mesures ont été arrêtées dans l'ordre juridique de chacun des États membres de l'UE⁶. Par ailleurs, en Allemagne, pays qui représente un important débouché pour les entreprises suisses, le forum national sur la RSE a adopté en 2018 le consensus de Berlin sur la RSE dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur ajoutée⁷. Celui-ci vise à informer les entreprises de toute branche du devoir de diligence en matière sociale, environnementale et des droits de l'homme.

Le présent rapport atteste de progrès dans les quatre axes stratégiques de la Confédération en matière de RSE. La stratégie définie dans le document RSE a fait ses preuves et sera poursuivie. Compte tenu des développements intervenus ces dernières années, le soutien efficace aux entreprises et le dialogue avec les parties prenantes (axe stratégique 2) vont encore gagner en importance dans les années à venir, de même que la vérification de la mise en œuvre des instruments de RSE et la numérisation (axe stratégique 4). Du fait de l'hétérogénéité des instruments de RSE, la Confédération va renforcer le soutien qu'elle apporte aux entreprises dans l'utilisation de ces instruments, et œuvrer à leur cohérence et à leur qualité. Elle s'engage en faveur de l'application de mécanismes de diligence en matière de RSE, et d'une plus grande transparence des entreprises concernant les mesures de RSE. Comme de nombreuses entreprises suisses s'appuient sur des instruments privés de RSE faisant appel à des mécanismes de mise en œuvre éprouvés (audits, p. ex.), la Suisse prône leur harmonisation avec les Principes directeurs de l'OCDE.

À la différence du plan d'action RSE 2015-2019, qui brossait une vue d'ensemble de l'action protéiforme de la Confédération en matière de RSE à travers 80 activités, le nouveau plan d'action 2020-2023 se concentre, compte tenu des progrès accomplis, sur un petit nombre de mesures. Celles-ci se fondent sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action 2015-2019, sur les besoins des acteurs externes et sur les défis et développements aux niveaux national et mondial. Dans ce contexte, les activités actuelles seront redéfinies, regroupées et complétées par de nouvelles mesures.

Alors que le *plan d'action national (PAN) en faveur des entreprises et des droits de l'homme*⁸ porte principalement sur les instruments relatifs au respect des droits de l'homme et que le rapport *Économie verte* traite des conséquences environnementales de la consommation et des modes de production, le plan d'action RSE regroupe des instruments multithématiques (touchant p. ex. à l'environnement, aux droits de l'homme, aux conditions de travail ou à la prévention de la corruption).

⁴ www.seco.admin.ch/pcn

⁵ Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes (« directive RSE »).

⁶ Institut suisse de droit comparé, *Die Umsetzung der Richtlinie 2014/95/EU (CSR-Richtlinie) in verschiedenen Mitgliedstaaten der EU*, 2018, www.isdc.ch/media/1577/e-2018-10-16-173-die-umsetzung-der-richtlinie-201495eu-csr-richtlinie-in-verchiedenen-mitgliedstaaten-der-eu.pdf.

⁷ www.csr-in-deutschland.de > Politik > CSR national > Aktivitäten der Bundesregierung > Berliner CSR-Konsens.

⁸ *Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : plan d'action national de la Suisse 2020-2023*, www.nap-bhr.admin.ch.

Le Conseil fédéral reconnaît que la RSE contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU. Parallèlement, elle peut avoir une utilité directe pour les entreprises (réduction de la consommation d'énergie et de matières premières, productivité accrue des employés, etc.). Pour le Conseil fédéral, il est important de promouvoir la RSE dans le cadre d'un dialogue avec les entreprises et les parties prenantes (organisations non gouvernementales [ONG] et syndicats, p. ex.).

Afin d'assurer la cohérence des politiques, le SECO continuera à mettre en œuvre et à développer le plan d'action avec les départements et les offices concernés dans le cadre du groupe interdépartemental RSE. Les représentants de groupes d'intérêts externes (entreprises, associations, organisations de travailleurs, ONG, milieux scientifiques, etc.) sont associés à ces travaux, qui prennent en considération les principaux développements nationaux et internationaux relatifs à la RSE.

2 État de la mise en œuvre du plan d'action 2017-2019

2.1 Conception des conditions-cadre de la RSE

Mesures

A.1. La Confédération représente la Suisse, en sa qualité de membre actif d'organisations internationales, et elle s'engage dans l'élaboration et l'actualisation de standards RSE efficaces et transparents. Ce faisant, elle veille à leur cohérence, leur adéquation et leur intégration harmonieuse. Les engagements contractés sont mis en œuvre.

A.2. La Confédération promeut la RSE en élaborant, actualisant et appliquant des stratégies et des plans d'action nationaux spécifiques à des branches et à des thèmes.

2.1.1 Activités au sein des organisations internationales

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

En vue de la mise en œuvre des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, la Suisse a soutenu l'élaboration et l'application d'instruments de diligence transversaux ou sectoriels concernant des chaînes de valeur durables. En mai 2018, le *Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises* a publié un guide intersectoriel sur le devoir de diligence en matière de RSE⁹. Élaboré en étroite coordination avec les milieux économiques, des organisations syndicales et des ONG et adopté par 48 États, ce guide fournit des conseils pratiques sur la conduite d'un examen de diligence sous l'angle des conditions de travail, des droits de l'homme, de l'environnement, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs et de la publication d'informations. La Suisse s'est engagée pour que le guide soit en phase avec les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; sachant qu'il est largement reconnu de par le monde, elle le considère comme un outil déterminant pour les entreprises en matière de diligence. Elle a en outre contribué à la rédaction du guide de l'OCDE spécifique au secteur financier concernant les opérations de prêts aux entreprises et les services de garantie d'émission (*Due Diligence for Responsible Corporate Lending and Securities Underwriting*), qui est paru en automne 2019¹⁰.

La Suisse a également participé au développement des *Lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques* au sein du *Groupe de travail de l'OCDE sur l'actionnariat public et la privatisation*¹¹. Là aussi, les conditions-cadre et les instruments de la Confédération sont conformes aux lignes directrices dans presque tous les domaines. Des progrès restent à accomplir quant à la désignation des membres de l'organe de direction

⁹ <http://mneguidelines.oecd.org/duediligence>

¹⁰ <http://mneguidelines.oecd.org/sectors> > Financial sector.

¹¹ OECD Working Party on State Ownership and Privatisation Practices.

suprême des entreprises liées à la Confédération, notamment eu égard à l'harmonisation des processus.

Le rapport du 15 mars 2018 sur l'examen de la Suisse sous l'angle de la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales contient diverses recommandations concernant notamment le niveau des sanctions, jugé trop bas, ou la protection insuffisante des lanceurs d'alerte dans le secteur privé. La Suisse présentera un rapport à l'OCDE sur la mise en œuvre des recommandations en 2020.

S'agissant des activités de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV), la Suisse a participé au développement des approches communes de l'OCDE pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, notamment concernant les pratiques de financement durables et la lutte contre la corruption¹². Sur la base de ces approches communes, la SERV a mis en place un mécanisme de réclamation en ligne indépendant à l'intention des personnes impactées par des projets ayant bénéficié de prestations de la SERV¹³.

Organisation des Nations Unies (ONU)

La Suisse a publié en 2018 son rapport national¹⁴ sur la base d'un état des lieux détaillé de la mise en œuvre des 17 objectifs du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* (Agenda 2030). Il ressort de ce rapport que les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs sont déjà prévues par bon nombre de lois et de politiques sectorielles en Suisse. En matière de RSE, les principaux défis relèvent de la durabilité de la consommation et de la production, soit dans des limites supportables au niveau planétaire (l'objectif 12 concerne entre autres l'exploitation rationnelle des ressources et la durabilité des chaînes de valeur, y c. l'impact environnemental), du travail décent et du respect des standards sociaux (objectif 8) et de l'égalité des sexes (objectif 5). Ce dernier objectif vise notamment l'égalité salariale et une représentation féminine adéquate dans les instances décisionnelles et les fonctions dirigeantes des entreprises.

Le *Pacte mondial des Nations Unies* incite les entreprises, au moyen de 10 principes, à mieux assumer leur responsabilité dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de la protection de l'environnement, de la prévention de la corruption et de transparence. La Confédération, qui soutient financièrement cette initiative, est membre du *Global Compact Government Group* et assume actuellement la présidence du *Forum des amis du Pacte mondial* à New York, qui promeut l'intégration des États dans la mise en œuvre de l'initiative. Au cours des deux dernières années, la structure de gouvernance du pacte a été révisée, et un nouveau modèle économique, différencié en fonction des catégories de membres, a été mis en place. Le Global Compact Network Switzerland promeut la mise en œuvre à l'échelon national des 10 principes par les entreprises (cf. ch. 2.2.1).

La Suisse suit depuis 2015, en qualité d'observateur, les négociations relatives à un *instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et les droits de l'homme* dans le cadre d'un groupe de travail intergouvernemental de l'ONU. Lors de la prochaine session de ce groupe de travail, en octobre 2019, elle va assister à la discussion sur la création de mécanismes nationaux de mise en œuvre de cet instrument. La *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*¹⁵ vise à permettre aux personnes handicapées de participer activement à la vie publique, économique et sociale et à leur garantir la pleine jouissance des droits de l'homme. En vue de la mise en œuvre de cette convention, le Conseil fédéral a adopté en mai 2018 un *rapport sur la politique du handicap* fixant des priorités pour

¹² Recommandation du Conseil sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale, www.oecd.org/fr/echanges/sujets/credits-exportation/devoir-de-diligence-environnementales-et-sociale/.

¹³ www.serv-ch.com > Durabilité > Whistleblowing/Réclamation.

¹⁴ www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte le rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

¹⁵ www.admin.ch > Documentation > Communiqués > La Suisse adhère à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

les années 2018 à 2021¹⁶. Parmi celles-ci figurent l'égalité de traitement et le travail (p. ex. l'accessibilité), l'autonomie et la numérisation. Par ailleurs, un groupe de travail interdépartemental a mis au point une *feuille de route* pour mettre en œuvre les 80 recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)¹⁷.

Organisation internationale du travail (OIT)

La *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* (1998) et les 8 conventions fondamentales¹⁸ servent de référence à bon nombre d'initiatives de RSE et codes de conduite publics ou privés. À l'OIT, la Suisse continue de s'engager pour une mise en œuvre efficace de la déclaration et pour la ratification des 8 conventions fondamentales par tous les États membres. Le protocole de 2014 à la convention n° 29 de l'OIT concernant le travail forcé ou obligatoire est entré en vigueur en septembre 2018 pour la Suisse. En tant que partie intégrante de la déclaration, il compte également parmi les conventions fondamentales de l'OIT. Il impose des mesures de lutte contre la traite des êtres humains pour en exploiter le travail ; il est mis en œuvre en particulier par le plan d'action national contre la traite des êtres humains 2017-2020.

Dans le cadre de la *Conférence internationale du travail de juin 2017*, la Suisse a participé à la discussion récurrente, depuis l'adoption de la *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* de 2008, au sujet de l'objectif stratégique des principes fondamentaux et des droits au travail. Elle a soutenu une décision correspondante sur un cadre d'action pour le respect des principes fondamentaux et des droits au travail ainsi que leur mise en œuvre par tous les membres de l'OIT.

La Suisse s'est engagée pour améliorer le mécanisme de suivi de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Le Conseil d'administration de l'OIT a décidé que cette déclaration devait être promue par des points de contact nationaux tripartites dans l'optique d'améliorer la collaboration avec les partenaires sociaux, l'idée étant d'exploiter les synergies avec les points de contact nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme tout en évitant les redondances.

Conseil de l'Europe

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mars 2016 une recommandation sur les droits de l'homme et les entreprises, qui se fonde sur les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cet instrument contient en outre des recommandations juridiques concrètes concernant notamment le devoir de diligence et la responsabilité des entreprises en cas de violations à l'étranger. La Suisse a soutenu la mise au point de la recommandation, dont la mise en œuvre doit être vérifiée par les États membres en principe en 2021.

2.1.2 Activités thématiques

Entreprises et droits de l'homme

Le *plan d'action national (PAN) en faveur des entreprises et des droits de l'homme* adopté le 9 décembre 2016 par le Conseil fédéral précise les attentes du Conseil fédéral envers les entreprises et la manière dont la Suisse applique les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Durant la période sous revue, la mise en œuvre de presque toutes les mesures prévues par le PAN a été poursuivie ou achevée. Les entreprises suisses ont notamment été rendues attentives à la procédure de diligence en matière de droits de l'homme et ont reçu une formation sur ce sujet (cf. ch. 2.2.2). Par ailleurs, des cours sur les

¹⁶ www.dfi.admin.ch > Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH > Politique en faveur des personnes handicapées.

¹⁷ www.bfeg.admin.ch > Thèmes > Droit > Droit international > ONU > CEDEF.

¹⁸ Elles visent à garantir la liberté syndicale et le droit de négociation collective, à abolir le travail forcé, à mettre un terme au travail des enfants et à interdire la discrimination en matière d'emploi et de profession.

droits de l'homme sont proposés aux employés de la Confédération, et la formation de diplomate contient un module sur les entreprises et les droits de l'homme.

La Confédération soutient un grand nombre de standards et d'initiatives multipartites sur le respect des droits de l'homme en entreprise. Elle a par exemple financé le Secrétariat de l'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées et dirigé les travaux de son Comité directeur.

En 2018, la Suisse a soutenu la fondation, à Genève, du *Centre pour le sport et les droits de l'homme*, en collaboration avec l'Institut pour les droits de l'homme et les entreprises (IHRB)¹⁹. Ce nouveau centre a pour mission de promouvoir des approches efficaces en vue de prévenir, d'atténuer et de réparer les atteintes aux droits de l'homme que pourraient susciter les manifestations sportives. L'idée est de transmettre des compétences et d'échanger des informations et des expériences afin d'exploiter pleinement le potentiel du sport en faveur des droits de l'homme, et ce en collaboration avec les associations sportives (p. ex. FIFA, CIO, UEFA), les gouvernements, les ONG, les sponsors, les sportifs et les organisations internationales.

Plusieurs mesures du PAN concernent le secteur des matières premières, car le risque de violation des droits de l'homme y est particulièrement élevé. Œuvrant avec les représentants des milieux économiques, des ONG et du canton de Genève, la Confédération a mis au point un guide destiné aux entreprises de négoce de matières premières relatif à l'application de l'examen de diligence conformément aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme²⁰. Ce guide, en phase avec les instruments de l'OCDE en matière de devoir de diligence, définit les attentes posées aux entreprises de négoce de matières premières s'agissant du respect des droits de l'homme ; il fournit des recommandations pratiques pour exercer une diligence raisonnable tout au long de la chaîne de valeur. Il s'agit de la première initiative au monde portant sur la mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU spécifiquement par le secteur du négoce des matières premières. En novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté un rapport²¹ en réponse au postulat 15.3877 Recordon (« Commerce de l'or produit en violation des droits humains »). Ce rapport compare le droit suisse en vigueur avec celui qui s'applique dans d'autres pays de raffinage, donne un aperçu des risques et des enjeux, analyse l'efficacité des mesures prises et formule des recommandations.

La Suisse a également promu la thématique des entreprises et des droits de l'homme dans le cadre de *consultations et dialogues politiques* avec des pays tels que le Nigéria, le Mexique, l'Afrique du Sud, la Russie et la Chine. Par ailleurs, la Confédération a réalisé des projets bilatéraux dans des pays partenaires en vue d'y promouvoir les principes directeurs de l'ONU (elle a p. ex. aidé le Mexique et le Nigéria à mettre au point leur plan d'action national). Au niveau multilatéral, la Suisse a soutenu le dialogue politique indépendant mené par la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains en vue de minimiser les risques et de prévenir la traite des êtres humains. Elle a en outre apporté sa contribution à un grand nombre d'ateliers visant à prévenir l'exploitation des travailleurs migrants au Proche-Orient ainsi qu'à un centre de RSE au Myanmar.

Marchés publics

La Suisse s'est engagée dans les travaux de mise en œuvre du programme de travail sur les marchés publics durables²², qui a été adopté dans le cadre de la révision de l'*Accord de l'OMC sur les marchés publics* (AMP). Ces travaux servent de base à la rédaction d'un rapport sur les bonnes pratiques à adopter pour tenir compte des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.

¹⁹ www.ihrb.org

²⁰ www.csr.admin.ch > RSE pour des branches spécifiques > Matières premières.

²¹ www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Rapport du Conseil fédéral sur le commerce de l'or et les droits de l'homme.

²² Art. XXII, par. 8, de l'AMP révisé du 30 mars 2012 et annexe E de la décision du 30 mars 2012 sur les résultats des négociations au titre de l'art. XXIV:7 de l'Accord sur les marchés publics (doc. GPA/113 de l'OMC, p. 446), www.wto.org > Domaines > Marchés publics > Accord plurilatéral > Négociations <http://www.news.admin.ch/news/message/attachments/38883.pdf>.

La révision de la *loi fédérale sur les marchés publics*²³, qui visait à transposer l'AMP révisé tout en harmonisant le droit des marchés publics en Suisse, a été menée à terme. Le texte de loi adopté par le Parlement le 21 juin 2019 introduit un changement de paradigme, en donnant la priorité à la concurrence axée sur la qualité au lieu de la concurrence axée sur les prix, ce qui est propre à favoriser la durabilité des achats. La nouvelle loi²⁴, qui vise une utilisation économiquement, écologiquement et socialement durable des deniers publics, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, la Conférence des achats de la Confédération (CA) a adopté en novembre 2018 des principes directeurs pour des achats publics durables de biens et de services²⁵. Ces principes directeurs se fondent sur une compréhension commune de la notion d'achat public durable, inspirée de la norme ISO 20400 « Achats responsables ». Ils servent de base à l'établissement d'aides et de documents destinés aux acheteurs pour promouvoir la mise en œuvre de processus d'achat durables aux trois échelons de l'État fédéral.

La Suisse est membre du *groupe consultatif sur les marchés publics écologiques* (Green Public Procurement Advisory Group) de la Commission européenne²⁶ et partage dans cette enceinte ses expériences en matière de monitoring des marchés publics durables. L'échange d'expériences permet à la Suisse de découvrir les derniers développements concernant les marchés publics écologiques en matière d'innovation et d'économie circulaire, par exemple.

L'administration fédérale a en outre identifié, dans le cadre de l'étude *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : exemplaire, la Confédération ?*²⁷, les possibilités d'action de la Confédération en tant qu'acheteur (cf. ch. 2.2.3).

Environnement

L'objectif premier du rapport *Économie verte : mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse* est de réduire l'impact environnemental de la consommation et de la production suisses. Les mesures, qui s'adressent principalement à l'administration fédérale, intègrent l'impact environnemental à l'étranger. Un rapport sera établi début 2020 pour présenter l'avancement de la mise en œuvre de ces mesures et leur poursuite pendant les années 2020 à 2023.

La Suisse s'engage en faveur du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables²⁸, qui relève du Programme des Nations Unies pour l'environnement. S'inscrivant dans la nouvelle stratégie *One Plan for One Planet 2018-2022*, le cadre décennal encourage, entre autres, les différents acteurs à échanger leurs vues sur les normes de durabilité, les labels et les pratiques en matière de marchés publics durables ou de systèmes alimentaires durables.

La *Plateforme de connaissances sur la croissance verte* (Green Growth Knowledge Platform), fondée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OCDE, la Banque mondiale et le Global Green Growth Institute (GGGI), a pour objectif de fournir à différents acteurs des connaissances sur la croissance verte et les mesures politiques en la matière. Cette plateforme, que la Suisse soutient financièrement, a son siège à Genève. Sa conférence annuelle 2019 était consacrée au tournant énergétique. En 2019, deux nouvelles plateformes de connaissances, l'une sur l'industrie, et l'autre sur le secteur financier²⁹, se sont ajoutées aux activités du *Green Growth Knowledge Partnership*.

²³ Message du Conseil fédéral du 15 février 2017 concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (FF 2017 1695).

²⁴ FF 2019 4329

²⁵ www.bkb.admin.ch/dam/bkb/fr/dokumente/Oeffentliches_Beschaffungswesen/BKB_Leitsaetze_fr.pdf.download.pdf/BKB_Leitsaetze_fr.pdf

²⁶ http://ec.europa.eu/environment/gpp/expert_meeting_en.htm

²⁷ www.csr.admin.ch > RSE – Position et plan d'action du Conseil fédéral > Rôle de l'État.

²⁸ Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (*10-Year Framework of Programs on Sustainable Consumption and Production*, 10YFP), 2012-2022. La Suisse est membre du Comité consultatif du Programme pour les achats publics durables et assure la codirection du Programme pour des systèmes alimentaires durables.

²⁹ Green Finance Platform et Green Industry Platform.

Lors du *World Resources Forum* qui s'est tenu à Genève en 2017, les 450 participants provenant de 50 pays ont débattu de l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières dans le monde ainsi que de l'économie circulaire. Le forum, cofinancé par la Suisse, s'est de nouveau déroulé à Genève en 2019 ; il était consacré à la gouvernance internationale des minéraux et aux infrastructures durables.

L'*Initiative sur le cycle de vie* lancée par le PNUE et la Société de toxicologie et de chimie environnementales³⁰ en 2002, que la Suisse soutient sur le plan financier, est portée par un large cercle international d'acteurs issus de l'économie, de gouvernements et d'ONG. Dans le cadre de sa stratégie pour les années 2017 à 2022, l'initiative promeut le développement de méthodologies d'écobilan et d'approches de cycle de vie dans l'optique de fournir aux décideurs les connaissances et les instruments nécessaires à l'intégration du facteur durabilité dans leurs décisions. La Suisse soutient avant tout la poursuite du projet visant l'harmonisation des méthodes d'évaluation de l'impact utilisées pour divers indicateurs environnementaux³¹.

Les mesures adoptées dans le cadre du *Plan d'action Biodiversité* de septembre 2017³² visent entre autres à compléter les normes de durabilité par des critères de protection et de promotion de la biodiversité. La Confédération crée en outre le cadre nécessaire pour pouvoir estimer l'effet de produits sur la biodiversité au moyen de bilans écologiques.

2.1.3 Rapport sur les matières premières

Le Conseil fédéral a publié en novembre 2018 le rapport *Secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives*³³. Celui-ci fait suite au rapport de 2013 qui a jeté les bases de la politique du Conseil fédéral en la matière. Il présente les défis et les développements dans le secteur des matières premières, leurs conséquences sur la Suisse, ainsi que 16 nouvelles recommandations visant à préserver la compétitivité et l'intégrité de la place économique suisse. Certaines de ces recommandations ont pour objectif de promouvoir la RSE. La Suisse entend continuer, en particulier dans le domaine du négoce des matières premières, à s'engager en faveur de l'application efficace de normes de RSE en matière de transparence, de droits de l'homme et d'environnement, entre autres. Le rapport se réfère également aux mesures formulées dans le rapport donnant suite au postulat 15.3877 Recordon (« Commerce de l'or produit en violation des droits humains »), mesures visant à promouvoir le respect des droits de l'homme et la production durable dans le secteur aurifère. En réponse au postulat 17.4204 Seydoux-Christe (« La supervision bancaire est-elle suffisante pour juguler les risques de blanchiment dans le secteur des matières premières ? »), il est en outre prévu d'évaluer, d'une part, l'efficacité des contrôles effectués par les intermédiaires financiers et, d'autre part, le respect du devoir de diligence des banques dans le cadre du négoce de matières premières.

³⁰ Society for Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC).

³¹ Global Guidance for Life Cycle Impact Assessment Indicators and Methods (GLAM).

³² *Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse*, 2017, p. 22, www.ofev.admin.ch > Thèmes > Biodiversité > Informations pour spécialistes > Mesures > Stratégie et plan d'action.

³³ www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Matières premières : Le Conseil fédéral poursuit son engagement pour une place économique compétitive et intègre.

2.2 Sensibilisation et soutien des entreprises suisses

Mesures

B.1. La Confédération communique et informe, en fonction des groupes cibles, sur les standards RSE, les instruments liés à la RSE ainsi que ses activités et offres en matière de RSE. Les groupes cibles sont surtout les entreprises, mais aussi d'autres intéressés issus de la société civile et du public.

B.2. La Confédération soutient les entreprises dans de la mise en œuvre de la RSE. Ce faisant, elle recourt à des instruments tels que les forums de dialogue avec les entreprises et les parties prenantes, les partenariats public-privé, les formations, les échanges de bonnes pratiques, et d'autres mesures d'information et de sensibilisation. Le public cible est constitué par les entreprises de toutes tailles et de toutes branches, en particulier les PME.

B.3. La Confédération montre l'exemple en adoptant un comportement d'entreprise responsable dans ses propres activités, que ce soit dans son rôle d'employeur, d'investisseur, d'acquéreur ou de propriétaire d'entreprises (entreprises liées à la Confédération).

2.2.1 Activités de sensibilisation générales

Le portail de la Confédération sur la RSE (www.csr.admin.ch), qui s'adresse aux entreprises et à d'autres acteurs, est régulièrement mis à jour et enrichi. Il brosse un panorama de l'engagement protéiforme de la Confédération en matière de RSE et contient des informations sur les développements internationaux, les instruments destinés à des branches spécifiques et les modalités de mise en œuvre de la RSE. Lorsqu'il est question de thèmes spécifiques (environnement, droits de l'homme, prévention de la corruption, etc.), des liens hypertextes renvoient aux informations fournies par les offices compétents. Le portail rassemble donc, à la manière d'un guichet unique, toutes les questions et préoccupations des entreprises et des autres milieux intéressés concernant la RSE.

Pour faire connaître les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des représentants de la Confédération ont présenté des exposés et participé à des forums de dialogue. En 2017, l'accent a été mis sur le secteur financier, avec une table ronde sur les Principes directeurs de l'OCDE, organisée lors de la conférence annuelle du Groupe de Thoune, et une présentation devant les membres du « Verband bernischer Banken – Next Generation ». L'événement phare de 2018 a été la publication, en mai, du *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises*, mis au point par le Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises. Ce guide intersectoriel fournit des conseils pratiques sur le devoir de diligence concernant les conditions de travail, les droits de l'homme, l'environnement, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs et la publication d'informations. Le PCN suisse a organisé une formation sur ce guide en septembre 2018 ; celle-ci a suscité un vif intérêt de la part des entreprises. Les instruments de l'OCDE ont également été intégrés aux activités de sensibilisation déployées dans le cadre de la campagne de communication sur le plan d'action national en faveur des entreprises et des droits de l'homme (cf. ch. 2.2.2).

Une étude externe³⁴ commandée par le PCN a conclu que le niveau de connaissance des Principes directeurs de l'OCDE est relativement élevé. En pratique, par contre, les entreprises y ont rarement recours. Les Principes directeurs de l'OCDE sont respectés quant à leur teneur, mais leur degré d'application varie selon les chapitres. Les chapitres sur l'environnement et les conditions de travail sont mis en œuvre par plus de 90 % des entreprises interrogées, tandis que le chapitre sur les droits de l'homme n'est appliqué que par la moitié d'entre elles. Ces différences s'expliquent en partie par le fait que les entreprises en Suisse utilisent souvent des normes privées de RSE (comme la *Business Social Compliance Initiative* ou les labels Fairtrade) qui ne couvrent pas tous les chapitres des Principes directeurs de l'OCDE.

La thématique de la RSE est également abordée lors de présentations effectuées par des cadres de l'administration publique, dans le contexte de missions commerciales, à l'occasion de l'accueil de délégations étrangères et dans le cadre de la formation dispensée aux aspirants

³⁴ *Bedeutung und Stellenwert der OECD-Leitsätze für multinationale Unternehmen in der Schweiz*, www.seco.admin.ch/pcn.

diplomates. Un *guide* destiné aux représentations suisses à l'étranger est en cours d'élaboration ; son objectif est de permettre à ces dernières de mieux répondre aux questions des entreprises liées à la RSE et de les sensibiliser à cette thématique.

Le *réseau suisse du Pacte mondial des Nations Unies*, soutenu par la Confédération, a continué de développer ses activités à l'intention du secteur privé. Depuis 2018, le « Tour de Suisse pour une économie responsable » permet de promouvoir la mise en œuvre de la RSE dans toutes les régions du pays et de recruter de nouveaux membres pour le réseau. Au vu du bilan intermédiaire positif tiré des activités de ce réseau qui compte un nombre croissant de membres (environ 160 à la fin de la période sous revue) et du travail de coordination efficace avec les services fédéraux impliqués, il est prévu de poursuivre durablement le partenariat.

2.2.2 Activités de sensibilisation spécifiques

Entreprises et droits de l'homme

Depuis l'adoption du PAN (cf. ch. 2.1.2), la Confédération a intensifié le dialogue avec le secteur privé. Une vingtaine d'événements (ateliers, formations et coachings) ont été organisés dans toute la Suisse avec des chambres de commerce, des associations économiques et des associations industrielles, notamment, afin de sensibiliser les entreprises. Jusqu'au mois de mars 2019, ils avaient permis d'informer 358 collaborateurs³⁵ et cadres de 314 entreprises au sujet de l'examen de diligence relatif aux droits de l'homme. Parallèlement, une brochure destinée aux PME et un site internet³⁶ sur l'économie et les droits de l'homme ont également été créés.

Environnement

L'association Go for Impact, fondée en février 2018, promeut la collaboration entre les milieux économiques, les milieux scientifiques, la société et les pouvoirs publics. Son objectif est d'appuyer les entreprises dans leurs efforts de réduction des effets négatifs de leurs activités sur l'environnement et, inversement, d'augmentation de leur impact positif sur l'environnement en Suisse comme à l'étranger, et ce principalement grâce à une utilisation efficace et respectueuse des matières premières et des matériaux, y compris tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le Réseau suisse pour l'efficacité des ressources (Reffnet)³⁷, qui bénéficie du soutien de la Confédération, encourage les solutions innovantes, mesurables et judicieuses sous l'angle économique en faveur d'une économie fondée sur une gestion efficace des ressources. Il mène entre autres des activités de sensibilisation et de conseil pour épauler les entreprises dans la définition et la mise en place de mesures concrètes.

Domaine financier

L'initiative *Swiss Sustainable Finance (SSF)*³⁸ s'est imposée comme représentant de la branche pour la promotion du développement durable dans le secteur financier. Elle s'est associée à des partenaires nationaux et internationaux pour organiser un grand nombre de manifestations durant lesquelles elle met en avant la contribution des partenariats public-privé à la réalisation des objectifs fixés dans l'Agenda 2030. Le rapport de marché établi par SSF sur la base des catégories Eurosif révèle une croissance dynamique du marché des investissements durables (env. 82 % en 2017, ce qui le porte à plus de 390 milliards de francs). Selon le test de compatibilité climatique mis en place par la Confédération en 2017³⁹, les comportements actuels en matière d'investissement et de financement favorisent un réchauffement mondial supérieur de 2 à 4 °C aux 2 °C visés par l'Accord de Paris sur le climat. Un nouveau test de compatibilité climatique sera réalisé en 2020 auprès des caisses de pension, des assurances et des banques.

³⁵ 214 représentants de PME, 92 représentants de grandes entreprises, 52 représentants d'autres organisations (principalement des associations d'entreprises, des conseillers, des cabinets d'avocats et des universitaires).

³⁶ www.nap-bhr.admin.ch

³⁷ www.reffnet.ch

³⁸ www.sustainablefinance.ch

³⁹ www.ofev.admin.ch > Thèmes > Climat > Informations pour spécialistes > Climat et marché financier.

L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR)⁴⁰, créée entre autres par la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) et les caisses de pension d'entreprises liées à la Confédération (La Poste Suisse, Chemins de fer fédéraux [CFF]) en 2015, aide ses membres à tenir compte des aspects liés à la RSE dans leurs placements et développe des solutions pour améliorer les aspects liés à la RSE dans les portefeuilles. En 2018, les caisses de pension de Migros et de la Mobilière ont rejoint l'association. L'ASIR vérifie et surveille le portefeuille d'investissement de ses membres afin d'identifier les entreprises qui, sur la base de critères environnementaux, sociaux et de conduite d'entreprise, s'avèrent problématiques ; elle instaure alors un dialogue avec elles. Elle peut également recommander d'exclure des entreprises dont les produits contreviennent à des accords internationaux ratifiés par la Suisse.

Lutte contre la corruption

Le *Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption* a été chargé par le Conseil fédéral, d'une part, de favoriser les échanges de vues et d'informations entre les différents services fédéraux, les cantons, les communes, le secteur privé, les ONG et les milieux scientifiques et, d'autre part, de sensibiliser les acteurs concernés à la problématique de la corruption. Il s'acquiesce de cette mission dans le cadre d'ateliers thématiques (p. ex. sur le thème de la *corruption dans le génie civil*). Plusieurs membres du groupe de travail participent deux fois par an à la *Compliance Roundtable*, une initiative de l'économie privée à laquelle participe l'ONG Transparency International ; ils profitent en outre d'autres événements d'associations économiques suisses pour sensibiliser les entreprises aux risques de corruption. C'est également dans cet objectif que le SECO a publié en 2017 la brochure *Prévenir la corruption : conseils aux entreprises suisses actives à l'étranger*, qui est notamment distribuée par les ambassades et les consulats.

Conciliation du travail et de la famille

La Confédération soutient la mise en place de conditions favorisant la conciliation du travail de la famille, en particulier dans les PME, notamment en informant sur les bonnes pratiques en la matière⁴¹. La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est aussi l'un des quatre champs d'activité de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié⁴².

La Confédération s'engage par ailleurs en faveur de conditions-cadre adaptées. En mai 2018, le Conseil fédéral a par exemple transmis au Parlement un message dans lequel il propose de relever le montant maximal de la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers en vue de supprimer les effets pervers sur l'emploi. Pour créer des places d'accueil pour les enfants, la Confédération a mis à disposition des ressources financières pour un programme d'impulsion jusqu'à la fin de janvier 2019, ce qui a permis de créer plus de 60 000 places. À l'automne 2018, le Parlement a décidé de reconduire ce programme pour quatre années supplémentaires, soit jusqu'à fin janvier 2023, et de le doter d'un crédit d'engagement de 124,5 millions de francs. La Confédération soutient en outre les cantons et les communes qui s'engagent pour faire baisser les coûts facturés aux parents pour l'accueil extra-familial de leurs enfants⁴³. Elle encourage de plus les projets qui visent à mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins des parents exerçant une activité professionnelle⁴⁴. Elle consacre un montant de 96,8 millions de francs au financement de ces deux nouveaux types d'aide, introduits en 2018 pour une durée de 5 ans. Il est aussi prévu de mettre fin à la discrimination des couples mariés face à l'impôt fédéral direct. Le but est d'encourager les conjoints qui ne travaillent pas à exercer une activité professionnelle⁴⁵.

⁴⁰ www.svkk-asir.ch

⁴¹ www.seco.admin.ch > Services et publications > Publications > Travail > Analyse du marché du travail > Travail et famille > Manuel PME Travail et famille.

⁴² www.personnelqualifie-suisse.ch

⁴³ Art. 3a de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (LAAcc ; RS 861).

⁴⁴ Art. 3b LAAcc.

⁴⁵ www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte le message sur l'élimination de la pénalisation du mariage.

Le programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants » pour les années 2017 à 2020⁴⁶ a pour but d'étudier la situation et les besoins des proches aidants dans l'optique de leur permettre de poursuivre leur activité lucrative. Les premiers résultats de ces travaux étaient attendus pour l'été 2019. Par ailleurs, les bonnes pratiques font l'objet d'informations régulières. Le Conseil fédéral a transmis son message concernant la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches le 22 mai 2019. Le projet prévoit le maintien du salaire en cas d'absences de courte durée, un congé rémunéré de 14 semaines au plus pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident, l'extension du droit aux bonifications pour tâches d'assistance de l'AVS et l'adaptation du droit à l'allocation pour impotent.

Égalité des chances et des salaires

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a remporté le *Prix des Nations Unies pour le service public* 2018. Ce prix récompensant les contributions des administrations publiques à la mise en œuvre des objectifs de développement durable a été décerné à la Suisse pour son engagement en matière d'égalité salariale. La Confédération propose régulièrement aux entreprises des ateliers et des formations sur l'instrument d'analyse de l'égalité salariale LOGIB et fournit des conseils téléphoniques⁴⁷. La Suisse s'engage également en sa qualité de présidente du comité de pilotage de la Coalition internationale pour l'égalité salariale (EPIC), créée par l'OIT, l'ONU et l'OCDE en 2017, et partage son expérience au service de la promotion de l'égalité salariale. En application de la modification de la loi sur l'égalité (LEg) adoptée par les Chambres fédérales en décembre 2018, les entreprises comptant plus de 100 collaborateurs sont tenues de réaliser une analyse de l'égalité salariale au moyen d'une méthode scientifique et conforme au droit, de la faire contrôler par un service indépendant, et d'en communiquer les résultats à leurs collaborateurs et, si elles sont cotées en bourse, à leurs actionnaires.

La Confédération soutient la mise en place de conditions favorables à l'exercice d'une activité lucrative jusqu'à la retraite, en particulier dans les PME, en informant notamment sur les bonnes pratiques. Le maintien de l'activité professionnelle chez les travailleurs âgés est aussi l'un des quatre champs d'activité de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié.

Intégration professionnelle

Le *réseau Compasso*⁴⁸, qui compte environ 90 membres du secteur privé et du secteur public, s'est établi comme leader en Suisse pour les entreprises s'agissant de l'intégration professionnelle et de la gestion des collaborateurs dont les capacités sont réduites du fait d'une maladie, d'un accident ou d'un handicap. Il met au point des instruments tels que des instructions et des exemples pratiques à l'intention des entreprises de différentes tailles et organise régulièrement des séances d'information et des conférences dans toute la Suisse. En 2018, Compasso a publié une étude dressant un état des lieux et proposant des approches concrètes concernant l'insertion professionnelle initiale des jeunes et des jeunes adultes en situation de handicap. L'importance que représente l'intégration des personnes atteintes dans leur santé pour la société et l'économie appelle une grande volonté de tous les acteurs impliqués ainsi que la mise à disposition de ressources suffisantes.

L'emploi joue un rôle important dans l'intégration des immigrés. Le dialogue sur l'intégration⁴⁹ mis en place par la Conférence tripartite sur les agglomérations avec les milieux économiques avait débouché, jusqu'à fin 2017, sur la création de nombreux projets (cours RIESCO dans la construction⁵⁰, p. ex.) poursuivis dans le cadre d'offres existantes.

⁴⁶ www.ofsp.admin.ch > Stratégie & politique > Politique nationale de la santé > Programmes de promotion « Initiative à combattre la pénurie de personnel qualifié plus » > Programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants ».

⁴⁷ Nombre de conseils prodigués par la Helpline de 2016 à 2018 : 127 (2016), 182 (2017), 219 (2018).

⁴⁸ www.compasso.ch

⁴⁹ www.dialog-integration.ch

⁵⁰ www.personnelqualifie-suisse.ch/fr/refugies/exemples/179/integrationsvorlehre-riesco-lehrgang-bau/ (en allemand).

Promotion de la santé

La Confédération s'engage avec la fondation Promotion Santé Suisse et d'autres acteurs pour développer et encourager la promotion de la santé en entreprise. Il s'agit en particulier de faire connaître les instruments existants, comme le label Friendly Work Space ou le baromètre du stress S-Tool destiné aux entreprises. À ce jour, 85 entreprises et institutions sont labellisées « Friendly Work Space ». Cela signifie que plus de 250 000 travailleurs bénéficient d'une gestion systématique de la santé dans leur entreprise. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie Prévention des maladies non transmissibles (MNT), les synergies avec divers acteurs nationaux sont exploitées grâce à la plateforme institutionnelle dédiée à la gestion de la santé en entreprise⁵¹.

2.2.3 Rôle d'exemple de la Confédération

Dans le sillage de l'état des lieux de la responsabilité sociétale de la Confédération en tant qu'employeur, consommateur de ressources, propriétaire et investisseur⁵², une étude consacrée au rôle d'acquéreur de la Confédération (marchés publics) a été publiée en 2018. Il en ressort que celle-ci a professionnalisé ses services d'acquisition et instauré un controlling interdépartemental. La coordination entre les services fédéraux passant des marchés publics pourrait notamment être améliorée, de même que la reddition des comptes et l'établissement des rapports. Les conclusions de ces rapports ont été résumées en 2018 dans la brochure *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : exemplaire, la Confédération ?*⁵³. Outre les diverses possibilités d'action, la brochure contient aussi une liste de contrôle destinée aux employés de la Confédération souhaitant agir à leur niveau.

2.3 Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition

Mesures

C.1. La Confédération encourage l'amélioration des conditions de travail, le respect des droits de l'homme et l'utilisation efficace des ressources au niveau des entreprises des pays en développement ou en transition, ainsi que tout au long de la chaîne de création de valeur.

C.2. La Confédération aide les gouvernements et les entreprises des pays en développement ou en transition à mettre en œuvre une bonne gouvernance d'entreprise et à lutter contre la corruption. Elle s'engage en faveur de conditions de concurrence équitables et d'instruments de financement durables.

C.3. La Confédération encourage les activités économiques qui ont un fort impact en termes de développement, notamment par le truchement de partenariats entre les acteurs publics et privés et en soutenant des modèles d'affaires qui impliquent les couches pauvres de la population, qu'il s'agisse de consommateurs ou de producteurs.

2.3.1 Chaînes de valeur

Durant la période sous revue, les secteurs du cacao, de l'or et du textile ont été les principaux bénéficiaires du soutien apporté par la coopération économique au développement aux chaînes de valeur durables. La Confédération a œuvré, notamment par le biais de partenariats public-privé et de plateformes multipartites, pour associer les acteurs de l'économie privée et les conduire à participer activement à la création d'approches sectorielles en matière de RSE.

Ainsi, l'association *Plateforme suisse du cacao durable*, créée en 2018, s'est fixé pour objectif qu'au moins 80 % des produits contenant du cacao importé en Suisse à partir de 2025 seraient issus de cultures durables. À terme, le but est que l'intégralité des importations soient issues de sources durables. L'association, parrainée par la Confédération, compte aujourd'hui déjà 57 acteurs de la branche du cacao en Suisse. Elle s'engage en faveur d'objectifs communs, mène un dialogue avec les acteurs intéressés et développe des solutions novatrices pour relever des défis de nature sociale et écologique qui se posent dans la filière du cacao.

⁵¹ www.bag.admin.ch/mnt

⁵² *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : exemplaire, la Confédération ?*, www.are.admin.ch > Développement durable > Programmes et projets > L'exemplarité de la Confédération.

⁵³ www.csr.admin.ch > RSE – Position et plan d'action du Conseil fédéral > Rôle de l'État.

La *Better Gold Initiative* est un partenariat public-privé entre les services compétents de la coopération économique et la Swiss Better Gold Association, plateforme regroupant les principaux acteurs du marché suisse de l'or (raffineurs, joailliers, horlogers, instituts financiers, etc.). L'initiative se fonde sur des instruments de certification existants (Responsible Jewellery Council, p. ex.) et couvre toutes les chaînes de valeur de l'or et des produits en or, de l'extraction dans des petites mines à la commercialisation. Depuis 2017, elle a été étendue au Pérou, à la Colombie et à la Bolivie. Ce faisant, d'importantes activités ont été déployées pour améliorer les conditions de production et de commercialisation. En 2017, la Better Gold Initiative a contribué à l'exportation de plus de 1 t d'or issu de petites mines responsables d'Amérique latine.

Dans le domaine textile, la Confédération s'est associée aux représentants de la branche, Swiss Textiles et amfori Network Switzerland, pour soutenir les travaux visant à mettre au point une initiative « Textiles durables Suisse » efficace et bénéficiant d'un large soutien. Un premier jalon a été posé en mars 2018 par le laboratoire sur l'avenir de l'industrie du textile et de l'habillement en Suisse, qui a organisé à Zurich un atelier de réflexion durant lequel une cinquantaine de personnalités issues des milieux économiques et scientifiques, d'ONG et de la Confédération ont discuté de pistes communes pour promouvoir une industrie textile durable en Suisse. Faisant suite à ces discussions, quatre groupes de travail ont été constitués pour développer cette thématique : « Bases et connaissances pour l'aide à la décision », « Transparence et normes », « Sensibilisation et motivation » et « Technologie et innovation ».

La Confédération soutient les programmes mondiaux de l'OIT *Better Work* et *Sustaining Competitive and Responsible Enterprises* (SCORE) dans divers pays en développement ou en transition afin de promouvoir le respect des normes sociales et des normes du travail internationales. Le programme Better Work est appliqué principalement dans des entreprises exportatrices de l'industrie du textile et de l'habillement, tandis que la collaboration de SCORE se concentre sur des PME de différentes branches industrielles, par exemple l'industrie du bois, la transformation métallurgique, l'industrie agricole ou encore le tourisme.

Dans le cadre du programme pour une *production propre et économe en ressources* de l'ONUDI, la Confédération a encouragé les PME à utiliser des méthodes de production respectueuses de l'environnement. L'objectif était de renforcer la compétitivité des entreprises par une utilisation plus efficace des ressources, tout en apportant une solution aux enjeux climatiques mondiaux. La Confédération soutient également le programme qui a pris le relais en 2019, à savoir le *Global Ecoindustrial Parks Programm*, qui s'attache à promouvoir le développement durable dans les parcs industriels existants.

En avril 2018, la Confédération a renouvelé son partenariat avec *Alliance for Water Stewardship*⁵⁴, qui compte plus de 120 membres, dont de nombreuses multinationales. L'initiative promeut des projets visant à réduire le gaspillage de l'eau (irrigation goutte à goutte, p. ex.) par le biais de certificats (*Water Benefits Certificates*).

2.3.2 Instruments de financement, gouvernance d'entreprise

La principale tâche de la société suisse de financement du développement (*Swiss Investment Fund for Emerging Markets*, SIFEM⁵⁵) consiste à réaliser des investissements, surtout dans des fonds fermés locaux ou régionaux et auprès d'intermédiaires financiers, en faveur de PME, d'entreprises à croissance rapide et de sociétés d'infrastructures des pays en développement ou en transition. Elle tient compte, dans son activité d'investissement, des principes de la durabilité économique, sociale et écologique et, s'agissant de la création d'emplois, des lignes directrices de l'OIT concernant le travail décent. En 2018, 63 % (2017 : 44 %) des investissements avalisés l'ont été en faveur de fonds dans les domaines de l'environnement et du social. Fin 2017, le portefeuille actif de SIFEM consacré à l'accès des couches les plus pauvres de la population aux produits et services financiers (inclusion financière) s'élevait à 44 millions de francs, soit 17 % des engagements actifs de SIFEM. Dans les pays les moins avancés et dans

⁵⁴ <https://a4ws.org>

⁵⁵ SIFEM SA est une société de droit privé devenue autonome qui est à 100 % en mains de la Confédération.

d'autres pays en difficulté, l'inclusion financière représentait plus de 40 % du volume d'investissement. Au total, les engagements pris par SIFEM qui contribuent à protéger le climat s'élèvent aujourd'hui à plus de 120 millions de francs. En 2017, les investissements de SIFEM ont produit 3330 GWh d'énergie propre et permis d'éviter l'émission d'environ 4,4 millions de tonnes de CO₂.

La Confédération encourage les investissements dans des entreprises sociales qui proposent par exemple des prestations d'assurance aux ménages ou paysans pauvres d'Amérique latine par le biais de partenariats public-privé.

La plateforme *Swiss Capacity Building Facility*⁵⁶ regroupe des acteurs suisses du secteur financier et des assurances (p. ex. Swiss Re, responsAbility, Credit Suisse), des investisseurs sociaux suisses et la Confédération. Elle a pour objectif de développer les intermédiaires financiers. Ce faisant, elle appuie également le rôle de leader du secteur financier suisse dans le domaine de la microfinance et de la microassurance et dans les mesures de développement techniques et financières correspondantes. Plus d'un million de clients ont d'ores et déjà pu accéder à des produits et services financiers adéquats grâce à cette plateforme.

Dans le cadre du comité de donateurs pour la formation professionnelle duale⁵⁷, la Confédération s'est associée à l'Allemagne, à l'Autriche et au Liechtenstein pour promouvoir l'accès de toutes les couches de la population à la formation professionnelle dans les pays en développement.

La Confédération a coopéré aux niveaux mondial et régional avec la Société financière internationale pour soutenir des programmes d'encouragement de la bonne gouvernance d'entreprise. La mise en place de celle-ci a permis à plus d'une centaine d'entreprises d'augmenter leur production ou d'avoir plus facilement accès au financement, par exemple.

2.4 Promotion de la transparence

Mesures

D.1. La Confédération s'engage sur les plans national et international afin de promouvoir, d'harmoniser et d'assurer l'adéquation des rapports sur le développement durable publiés par les entreprises.

D.2. La Confédération soutient l'élaboration, l'actualisation et la promotion d'instruments qui contribuent, au niveau des entreprises, à l'établissement de rapports sur le développement durable et à d'autres formes de transparence (p. ex. amélioration de l'information sur les produits) concernant les thèmes liés à la RSE.

2.4.1 Établissement de rapports sur le développement durable

La Confédération observe comment les États membres de l'UE mettent en œuvre la directive européenne sur la transparence^{58, 59}. Elle a notamment chargé l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) de rédiger un avis⁶⁰ sur la mise en œuvre de cette directive dans divers États membres de l'UE⁶¹. L'initiative populaire fédérale « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » (initiative pour des multinationales responsables), déposée le 10 octobre 2016, prévoit-elle aussi des obligations en matière de transparence. Celles-ci ont trait à la diligence raisonnable des entreprises en matière de droits de l'homme et d'environnement, qui est aussi exigée par la directive européenne sur la transparence. Le 14 août 2019, le Conseil fédéral a confirmé son intention d'obliger les entreprises suisses à rendre compte du respect des droits de l'homme et des normes environnementales ; il défend cette position aussi

⁵⁶ <http://scbf.ch>

⁵⁷ www.dcdualvet.org

⁵⁸ Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, JO L 330 du 15.11.2014, p. 1.

⁵⁹ Cf. mesure D.1.1. du plan d'action RSE 2015-2019.

⁶⁰ www.isdc.ch/media/1577/e-2018-10-16-173-die-umsetzung-der-richtlinie-201495eu-csr-richtlinie-in-verschiedenen-mitgliedstaaten-der-eu.pdf

⁶¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

lors des débats parlementaires sur le contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables.

Le *Groupe des amis du paragraphe 47*⁶² œuvre au niveau international pour la promotion du reporting en matière de durabilité. Membre actif de ce groupe, la Suisse travaille en particulier avec le PNUE dans ce contexte. L'objectif est d'élaborer tant des directives générales que des directives sectorielles et de présenter des exemples d'application. Une étude sur la promotion du reporting en matière de durabilité par les PME⁶³ a été publiée en 2018, ainsi qu'une série d'outils destinés aux entreprises. En 2019/2020, il est prévu de réaliser une étude sur le reporting en matière de durabilité dans le secteur des matières premières.

La Confédération a coopéré avec la Global Reporting Initiative dans le cadre du projet « CSR for competitive business ». Ce dernier permet en particulier aux PME de pays en développement de répondre aux exigences en matière de publication d'informations relatives à la RSE que pourraient avoir leurs clients potentiels et, ce faisant, de mieux s'intégrer dans des chaînes de valeur mondiales. Les travaux réalisés dans le cadre du projet ont abouti, entre autres, à un outil de reporting numérique en libre accès permettant d'établir facilement un rapport sur la durabilité.⁶⁴ Cet outil est utilisable par les entreprises du monde entier, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

2.4.2 Autres mesures en faveur de la transparence

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)⁶⁵ garantit la transparence des paiements effectués par les entreprises aux services gouvernementaux dans les pays producteurs participants et, partant, encourage la redevabilité (*accountability*) et une bonne gouvernance d'entreprise dans les secteurs minier, pétrolier et gazier. La norme ITIE est appliquée par 52 pays et soutenue par plus de 60 entreprises extractives et 400 ONG⁶⁶. La Confédération soutient les efforts déployés par l'initiative afin de convaincre d'autres pays de mettre en œuvre la norme. Ainsi, elle a systématiquement évoqué l'ITIE lors des rencontres avec les gouvernements de pays en développement extracteurs de matières premières. La Suisse étant une place importante pour les entreprises de négoce des matières premières, elle soutient également les travaux de promotion de la transparence dans le commerce des matières premières. En juin 2017, des directives sur la transparence dans le commerce du pétrole ont été publiées ; elles ont été testées dans des projets pilotes en Albanie, au Ghana et en Indonésie, entre autres. Les conclusions de ces projets pilotes ont été présentées lors de la conférence ITIE organisée par la Suisse en mars 2019 sur la transparence dans le commerce des matières premières, et les étapes suivantes ont été arrêtées (p. ex. l'intégration de l'octroi de crédits à des entreprises extractives).

Depuis septembre 2015, la Confédération soutient le Responsible Mining Index (RMI)⁶⁷. Cet indice prévoit de publier régulièrement des évaluations indépendantes des plus grandes entreprises minières du monde sous l'angle de leur responsabilité économique, sociétale et environnementale. La publication des évaluations et des bonnes pratiques incitera les entreprises minières à améliorer constamment leurs pratiques commerciales et permettra aux acteurs du secteur des matières premières de disposer d'informations factuelles pour leurs discussions. Le RMI a été publié pour la première fois en avril 2018 ; 30 grandes entreprises minières avaient alors été évaluées.

Les analyses de l'importance écologique de 14 matières premières transformées en Suisse⁶⁸ montrent l'utilisation des ressources tout au long des chaînes de valeur de produits spécifiques. Cette transparence permet de prendre des mesures ciblées pour réduire l'empreinte écologique des produits en question. S'agissant de la tourbe, le concept d'abandon de la

⁶² www.globalreporting.org > Information > Policy & Regulation > Group of Friends of Paragraph 47.

⁶³ *Empowering small business: Recommendations for policy makers to enable sustainability corporate reporting for SMEs.*

⁶⁴ www.globalreporting.org > Support > Reporting Tools > Digital Reporting Tool.

⁶⁵ <https://eiti.org>

⁶⁶ État : janvier 2019.

⁶⁷ <https://responsibleminingindex.org>

⁶⁸ www.ofev.admin.ch > Thèmes > Économie et consommation > Informations pour spécialistes > Matières premières.

tourbe présenté en 2012 par le Conseil fédéral prévoit que la réduction de l'utilisation de cette matière doit avant tout passer par la mise en œuvre de mesures volontaires des branches. Des objectifs de réduction ont ainsi pu être définis et de premières conventions conclues⁶⁹. La Suisse participe aussi à un projet pilote européen d'amélioration de la transparence sur les conséquences pour l'environnement de produits en vue de mettre au point des méthodes de calcul harmonisées au niveau international.

La Confédération soutient les entreprises tenues de rappeler un produit défectueux en publiant le rappel sur le site internet www.rappelsdeproduits.admin.ch et en le diffusant dans les médias sociaux (Twitter, Facebook), et ce afin d'informer les consommateurs. En outre, elle encourage les conventions sur les indications à fournir (déclarations) au sens de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs en soutenant financièrement les organisations de consommateurs.

3 Mesures 2020-2023

3.1 Cadre stratégique

Depuis l'adoption du document RSE contenant le plan d'action 2015-2019, d'importants progrès ont été réalisés. Il reste toutefois plusieurs défis à relever. Forte de quatre axes stratégiques⁷⁰, la stratégie définie dans le document RSE a fait ses preuves et sera poursuivie. Alors que les axes stratégiques 1 et 3 restent inchangés, les axes 2 et 4 sont légèrement remaniés pour tenir compte des évolutions intervenues ces dernières années.

- Axe stratégique 2 : des campagnes de sensibilisation ayant déjà été réalisées ces dernières années, priorité sera donnée au soutien efficace aux entreprises et au dialogue avec les parties prenantes.
- Axe stratégique 4 : pour tenir compte des développements internationaux (intervenues dans le cadre de l'OCDE, p. ex.), l'accent sera davantage mis, outre sur la promotion de la transparence, sur la vérification de la mise en œuvre des instruments de RSE et sur la numérisation.

À la différence du plan d'action RSE 2015-2019, qui brossait une vue d'ensemble de l'action protéiforme de la Confédération en matière de RSE à travers 80 activités, le nouveau plan d'action 2020-2023 se concentre, compte tenu des progrès accomplis, sur un petit nombre de mesures. Celles-ci se fondent sur l'analyse de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action 2015-2019, sur les besoins des acteurs externes et sur les défis et développements aux niveaux national et mondial. Dans ce contexte, les activités actuelles seront redéfinies, regroupées et complétées par de nouvelles mesures. Alors que le plan d'action national (PAN) en faveur des entreprises et des droits de l'homme et que le rapport *Économie verte : mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse* se concentrent l'un sur la dimension sociale (droits de l'homme) et l'autre sur la dimension écologique de la durabilité, le plan d'action RSE regroupe des instruments multithématiques (touchant p. ex. à l'environnement, aux droits de l'homme, aux conditions de travail ou à la prévention de la corruption).

⁶⁹ Avancement de la mise en œuvre : www.bafu.admin.ch/abandon-tourbe.

⁷⁰ 1. participer à la conception des conditions-cadre de la RSE, 2. sensibiliser et soutenir les entreprises suisses, 3. promouvoir la RSE dans les pays en développement ou en transition, et 4. promouvoir la transparence.

Terminologie

Le Conseil fédéral considère que la RSE⁷¹ s'applique à l'ensemble des activités d'une entreprise, qu'elle concerne les conditions de travail, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la prévention de la corruption, la concurrence équitable, les intérêts des consommateurs, la fiscalité et la transparence, et qu'elle vise un double objectif : optimiser l'utilité pour les parties prenantes et éviter ou atténuer les effets négatifs des activités de l'entreprise. Cette approche implique de tenir compte des intérêts des parties prenantes (employés, investisseurs, communautés locales, ONG, etc.). La RSE est la contribution du secteur privé aux 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030). Les différents termes utilisés, comme « RSE », « responsabilité sociétale des entreprises », « conduite responsable des entreprises »⁷² et « durabilité de l'entreprise », ont valeur de synonymes⁷³.

3.2 Défis, objectifs et attentes

Par sa valeur universelle, l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs constituent pour la Suisse un cadre de référence en matière de RSE. Ces objectifs concernent par exemple l'emploi, les modes de consommation et de production durables, la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, la protection du climat et la biodiversité. En juillet 2018, s'appuyant sur un état des lieux dressé dans un rapport destiné à l'ONU⁷⁴, la Suisse a informé pour la première fois de l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau national. Il ressort de ce rapport que ces objectifs sont déjà inscrits dans bon nombre de lois et de politiques sectorielles majeures en Suisse. En matière de RSE, les principaux défis relèvent de la durabilité de la consommation et de la production, soit dans des limites supportables au niveau planétaire (l'objectif 12 concerne entre autres l'exploitation rationnelle des ressources et la durabilité des chaînes de valeur, y c. l'impact environnemental), du travail décent et du respect des standards sociaux (objectif 8) et de l'égalité des sexes (objectif 5). Ce dernier objectif vise notamment l'égalité salariale et une représentation féminine adéquate dans les instances décisionnelles et les fonctions dirigeantes des entreprises. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau national est inscrite dans la Stratégie de la Confédération pour le développement durable.

L'un des grands défis de la RSE est la création d'un cadre harmonisé pour la publication d'informations relatives aux aspects importants de la conduite de l'entreprise qui touchent à l'environnement, au social et aux droits de l'homme. Faire preuve de transparence permet de promouvoir efficacement la durabilité des entreprises et contribue à la crédibilité des mesures de RSE, à la diffusion des bonnes pratiques et au dialogue entre les entreprises et leurs parties prenantes (dialogue sur les produits financiers durables avec les investisseurs, p. ex.).

Il est en outre dans l'intérêt de la Suisse d'œuvrer, au niveau international, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de normes de RSE, pour des règles du jeu équitables (*level playing field*) à l'échelle mondiale et pour le rapprochement des normes privées et étatiques en la matière.

⁷¹ *Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement*, 1^{er} avril 2015, ch. 1.2.

⁷² Terminologie de l'OCDE (*responsible business conduct*).

⁷³ Dans certains pays en développement ou en transition, la RSE est perçue comme une activité philanthropique. Ce n'est pas l'acception retenue par le Conseil fédéral.

⁷⁴ *Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse : rapport national 2018 de la Suisse*, www.dfae.admin.ch/agenda2030 > Rapports > Rapports nationaux.

Objectif prioritaire

La Suisse dispose de réseaux internationaux solides et figure parmi les économies les plus performantes du monde⁷⁵. Des entrepreneurs engagés et responsables sont l'un de ses principaux facteurs de succès. L'interdépendance à l'échelle mondiale des entreprises et des chaînes de valeur a fait converger l'attention de la classe politique et de la société sur des aspects tels que les conditions de travail, l'environnement, les droits de l'homme et la corruption. Dans ce contexte, la communauté internationale a élaboré, dans le cadre de diverses organisations et institutions internationales, toute une série de lignes directrices et de recommandations concernant la responsabilité des entreprises eu égard à l'impact de leur activité sur la société et l'environnement. Étant donné le foisonnement de ces directives, la Confédération appuiera encore davantage la mise en œuvre des instruments existants tout en veillant à leur cohérence. Elle s'engage en faveur de l'application de mécanismes de diligence concernant la RSE et d'une plus grande transparence des entreprises au sujet des mesures de RSE. De plus, elle aide les États partenaires dans lesquels l'état de droit est peu développé ou défaillant à renforcer leurs institutions et leurs conditions-cadre en faveur du développement durable.

Le Conseil fédéral attend des entreprises ayant leur siège ou leurs activités en Suisse qu'elles respectent, partout où elles sont présentes, les normes et principes internationaux en matière de RSE, tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et le Pacte mondial des Nations Unies. Le respect des Principes directeurs de l'OCDE présuppose une collaboration constructive et conforme aux règles de la bonne foi des parties à une procédure du PCN.

3.3 Participation à la conception des conditions-cadre de la RSE

Du fait de l'interdépendance internationale des activités économiques, les produits et les services sont élaborés dans plusieurs pays, dans des chaînes de valeur à multiples maillons. Ils sont soumis à des normes et conditions-cadre différentes en matière économique, écologique et sociétale. Les entreprises qui entendent assumer leurs responsabilités sont dès lors placées devant des défis de taille, raison pour laquelle il est important qu'elles puissent s'appuyer sur des lignes directrices et des normes internationalement reconnues et si possible appliquées globalement (p. ex. par leurs fournisseurs).

La Confédération participe activement à l'élaboration, au développement et plus encore à la mise en œuvre de normes et d'initiatives qui, largement étayées sur la scène internationale, visent à promouvoir une conduite responsable des entreprises (dans le cadre p. ex. de l'OCDE, de l'ONU, de l'OIT, de la CCNUCC⁷⁶ et du PNUE⁷⁷). Il importe que les différents instruments soient cohérents pour faciliter leur utilisation par les entreprises. Comme de nombreuses entreprises suisses s'appuient sur des instruments privés de RSE faisant appel à des mécanismes de mise en œuvre éprouvés (audits, p. ex.), il y a lieu de les harmoniser, dans la mesure du possible, avec les initiatives étatiques. Partant, la Suisse s'implique activement dans les travaux de l'OCDE en matière de cohérence (*alignment*), par exemple dans le secteur textile⁷⁸.

Pour assurer la cohérence des politiques, le plan d'action RSE est coordonné avec d'autres consacrés à des thèmes spécifiques liés à la RSE (qui concernent notamment l'économie

⁷⁵ La Suisse occupe régulièrement les premiers rangs dans les classements internationaux en matière de compétitivité (comme le Global Competitiveness Index du WEF ou le World Competitiveness Ranking de l'IMD).

⁷⁶ L'accord conclu à Paris en 2015 en vue de réduire les gaz à effet de serre (Accord de Paris sur le climat) est un instrument juridiquement contraignant régi par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Convention sur le climat, CCNUCC).

⁷⁷ Notamment les travaux relevant de l'Enquête du PNUE (<http://unepinquiry.org>) ou de l'Initiative financière du PNUE (www.unepfi.org).

⁷⁸ <http://mneguidelines.oecd.org/sectors> > Garment supply chains.

verte⁷⁹, les droits de l'homme⁸⁰, la corruption, la biodiversité, l'égalité de traitement et le travail) ou destinés à des branches spécifiques (secteur des matières premières, p. ex.).

Mesures

1. La Suisse œuvre, au sein du Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, pour une mise en œuvre coordonnée au niveau international des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des guides de l'OCDE sur le devoir de diligence, et pour le renforcement du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE (notamment grâce aux examens par les pairs).
2. La Suisse se mobilise pour la cohérence entre les normes de RSE internationalement reconnues (comme les Principes directeurs de l'OCDE et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et promeut le rapprochement⁸¹ des initiatives privées de RSE avec ces instruments.
3. Dans un souci de cohérence des politiques, le plan d'action RSE est étroitement coordonné avec la Stratégie pour le développement durable et, plus particulièrement, avec les activités déployées au titre du plan d'action Économie verte et du plan d'action en faveur des entreprises et des droits de l'homme.

3.4 Soutien aux entreprises suisses et promotion du dialogue avec les parties prenantes

Pour la Suisse, petite économie ouverte comptant un nombre supérieur à la moyenne d'entreprises internationales et d'entreprises indigènes actives à l'étranger, il est crucial, compte tenu des divergences entre les législations et leurs modalités d'application dans les différents États, de pouvoir s'appuyer sur des normes internationales de RSE. Il en va de la crédibilité et de l'acceptation d'un système mondial fondé sur l'économie de marché. Il s'agit aussi de contribuer à la durabilité de l'activité économique ainsi qu'au positionnement et au renforcement de la Suisse en tant que place économique responsable.

La RSE est également essentielle à une gouvernance durable des entreprises en Suisse. De bonnes conditions de travail, la protection de la santé, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, une meilleure intégration des travailleurs âgés et des personnes en situation de handicap, la protection de l'environnement, l'égalité salariale entre hommes et femmes, etc., sont autant de facteurs importants pour la compétitivité et l'acceptation sociétale des entreprises en Suisse. En outre, nombre d'entreprises actives sur le plan national travaillent comme sous-traitants de sociétés actives à l'international et achètent à leur tour des produits et des services à l'étranger.

Si la priorité a été mise, ces dernières années, sur la sensibilisation des entreprises suisses, la Confédération souhaite épauler encore davantage celles-ci dans la mise en œuvre de la RSE au moyen d'instruments appropriés (p. ex. en matière d'examen de diligence, d'initiatives concernant la transparence, de normes visant à combattre et à prévenir la corruption). Elle encouragera par ailleurs, de manière encore plus ciblée, le dialogue entre les parties prenantes, préalable essentiel à une mise en œuvre précise et efficace de la RSE (p. ex. par le biais de forums du Global Compact Network Switzerland). La mise en œuvre de la RSE pose de sérieux défis aux entreprises en général et aux PME en particulier. D'une part, les entreprises doivent s'y retrouver dans la multitude des instruments de RSE. D'autre part, l'application de ces instruments suppose des informations, des processus d'apprentissage, voire une révolution culturelle⁸².

Dans le cadre de ses propres activités, la Confédération veille à adopter un comportement responsable, notamment dans son rôle d'utilisateur de ressources, d'employeur, d'acheteur,

⁷⁹ Cf. rapport *Économie verte 2020-2023*.

⁸⁰ Cf. plan d'action national en faveur des entreprises et des droits de l'homme 2020-2023.

⁸¹ [Travaux de l'OCDE](#) en matière de cohérence (*alignment*).

⁸² Coordination avec la mise en œuvre des mesures 3 et 30 du PAN.

d'investisseur ou de propriétaire d'entreprises (entreprises liées à la Confédération). En prêchant par l'exemple, elle vise à sensibiliser l'économie privée.

Mesures

4. Des formations (destinées aux cadres, notamment) et des forums de dialogue en partenariat avec les parties prenantes (associations, p. ex.) promeuvent la mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises et des guides sectoriels de l'OCDE (secteurs des matières premières, de la finance, du textile et de l'agriculture, p. ex.). Des informations relatives aux principaux aspects de la RSE (environnement, conditions de travail, droits de l'homme, corruption, etc.) et des aides à l'application (à l'intention des PME, p. ex.) sont proposées sur le portail de la Confédération dédié à la RSE (www.csr.admin.ch) afin de faciliter la gestion des risques dans les entreprises et le reporting en matière de durabilité (à l'aide p. ex. d'outils de priorisation des principaux aspects).
5. Le Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE, par-delà son rôle de médiateur en cas d'infractions présumées, est l'interlocuteur privilégié pour éviter les problèmes liés à la RSE (présence dans les médias sociaux, organisation d'événements avec les parties prenantes, etc.).
6. La Confédération soutient les plateformes de dialogue telles que le Global Compact Network Switzerland ou Go for Impact afin de promouvoir la RSE dans toutes les régions de Suisse.
7. À travers sa politique en matière de personnel qualifié, la Confédération vise à mieux exploiter le potentiel indigène de personnel qualifié. Il s'agit notamment de créer des conditions propices à l'activité lucrative jusqu'à l'âge de la retraite et au-delà ainsi qu'à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, et d'assurer la communication en la matière (p. ex. portail d'information [Personnel qualifié suisse](#) et [Manuel PME « Travail et famille »](#)).
8. Pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, la Confédération œuvre en partenariat avec la plateforme d'information nationale Compasso, qui donne notamment des pistes en matière d'insertion professionnelle et organise diverses formations.
9. Les possibilités d'action proposées à l'issue de l'état des lieux de 2018⁸³ afin que la Confédération puisse jouer un rôle exemplaire en matière de RSE sont examinées et mises en œuvre au cas par cas (p. ex. via les directives stratégiques en matière de RSE pour les entreprises liées à la Confédération, par la prise en compte toujours plus poussée des critères de durabilité dans l'activité d'investissement et par l'amélioration de la transparence).

3.5 Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition

La participation des pays en développement ou en transition à l'économie mondiale, conjuguée à la demande croissante de produits issus de chaînes de valeur respectueuses de l'environnement et socialement compatibles, incite à privilégier des modes de production durables. Dans le cadre de la coopération internationale, la Confédération soutient les pays en développement et leurs entreprises, notamment dans leurs efforts visant une intégration dans les marchés internationaux qui soit durable, favorable au développement, respectueuse de l'environnement et socialement compatible, afin d'en optimiser les effets positifs (p. ex. sur l'emploi) et d'en minimiser les conséquences négatives (pollution environnementale, p. ex.) dans ces pays. Par ailleurs, elle aide les gouvernements des pays en développement à créer et à mettre en œuvre un cadre légal et une bonne gouvernance leur permettant d'orienter le

⁸³ Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : exemplaire, la Confédération ? – État des lieux, possibilité d'action et listes de contrôle pour permettre à chacun d'agir à son niveau, 30 novembre 2018, www.csr.admin.ch > RSE – Position et plan d'action du Conseil fédéral > Rôle de l'État ; cf. Stratégie pour le développement durable 2016-2019, ch. 6.

secteur privé vers l'objectif du développement durable tout en évitant que les activités des entreprises ne génèrent des effets négatifs sur le développement.

De nombreuses entreprises suisses sont actives dans les pays en développement ou en transition ; elles y emploient des travailleurs et entretiennent des relations avec leur clientèle et leurs fournisseurs. La Confédération s'engage pour que les entreprises ayant leur siège en Suisse déploient leurs activités de manière à contribuer au développement durable des pays partenaires. Par ailleurs, les ambassades de Suisse et les bureaux de coordination de la coopération au développement servent de guichet d'information pour les entreprises suisses à l'étranger⁸⁴. Certaines activités de la coopération au développement visent à développer le marché aux niveaux national et international (p. ex. dans le domaine des placements financiers durables).

Mesures

10. À travers des initiatives multipartites déployées dans différents secteurs (cacao, or, textile, etc.), la Confédération encourage l'amélioration des conditions de travail, le respect des droits de l'homme, l'utilisation rationnelle des ressources et le respect des législations locales par les entreprises tout au long des chaînes de valeur mondiales⁸⁵. Ces initiatives doivent être harmonisées sur le plan international et leur efficacité doit être vérifiée.
11. Afin de développer le marché des placements financiers durables aux niveaux national et international (financement des mesures climatiques, investissement à impact social, p. ex.), la Confédération encourage les changements de comportement volontaires des acteurs financiers et soutient le développement des bases méthodologiques servant aux analyses financières (Initiative financière du PNUE⁸⁶).
12. La Confédération encourage les PME et l'entrepreneuriat (y c. l'entrepreneuriat social) dans les pays en développement par le financement durable des entreprises (par le biais de SIFEM⁸⁷, p. ex.), le recours à des partenariats avec le secteur privé et l'amélioration des conditions-cadre.

3.6 Promotion de la transparence, de la vérification et de la numérisation

En publiant des informations sur les mesures de RSE qu'elles prennent, les entreprises renforcent leur crédibilité et contribuent à la diffusion de bonnes pratiques. En outre, la transparence est déterminante pour l'émergence d'un secteur financier durable (p. ex. pour les investisseurs institutionnels). Les rapports sur le développement durable publiés par les entreprises permettent aux actionnaires, clients, investisseurs, travailleurs, ONG et autres acteurs d'évaluer la performance RSE des entreprises. Les informations non financières sur les thèmes liés à la RSE complètent les rapports financiers établis par les entreprises pour répondre à leurs obligations légales. Dans certains cas, les rapports sur la durabilité peuvent comprendre des données financières complémentaires comme les paiements effectués par les entreprises d'extraction de matières premières⁸⁸ à des gouvernements et à d'autres organes étatiques. Les entreprises s'attachent à présenter un rapport intégrant les informations financières et non financières, et lient leurs comptes rendus sur le développement durable aux 17 objectifs de l'Agenda 2030 (ODD) et aux normes internationales de RSE comme les Principes directeurs de l'OCDE.

La Confédération s'emploie à promouvoir la transparence des entreprises en tenant compte de plusieurs critères : les conditions-cadre et les directives relatives à la durabilité doivent être reconnues au niveau international et se concentrer sur les informations essentielles pour les parties prenantes. Elle soutient les entreprises, de manière concrète, dans la mise en œuvre

⁸⁴ Cf. mesure 14 du PAN.

⁸⁵ Coordination avec la mise en œuvre de la mesure 2 du rapport *Économie verte* et de la mesure 5 du PAN.

⁸⁶ www.unepfi.org

⁸⁷ www.sifem.ch ; cf. également la mesure 19 du PAN.

⁸⁸ Dans le cadre, notamment, de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

des mécanismes de diligence, notamment pour ce qui est de la priorisation des aspects importants. Des simplifications ou des dérogations sont envisageables, en particulier pour les PME.

Les entreprises et les consommateurs étant confrontés à une multitude de normes de RSE et labels privés de qualité variable, la Confédération s'attache à améliorer la qualité et la cohérence de ces instruments.

De plus en plus souvent, les États et les organisations internationales exigent que les entreprises rendent compte de la mise en œuvre des normes de RSE. En tant que membre de l'OCDE, la Confédération est tenue de vérifier périodiquement l'application, par les entreprises suisses, des guides de l'OCDE sur le devoir de diligence en matière de RSE, qu'ils soient sectoriels ou non, en veillant à la coordonner avec la mise en œuvre de la mesure 23 du PAN.

La numérisation gagne également en importance sous l'angle de la RSE. Les nouvelles technologies peuvent ainsi conduire à l'amélioration de la transparence et de la traçabilité des informations tout au long des chaînes d'approvisionnement, ou offrir de nouvelles formes de dialogue avec les parties prenantes. Il y a lieu toutefois de tenir compte des risques liés à la numérisation, par exemple pour ce qui touche à la qualité ou à la confidentialité des données.

Mesures

13. La Confédération s'engage sur les plans national et international afin de promouvoir et d'harmoniser les rapports sur le développement durable publiés par les entreprises et de les réduire aux aspects essentiels. Lors des débats parlementaires sur le contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables, le Conseil fédéral entend en outre s'engager en faveur d'une obligation, pour les grandes entreprises de plus de 500 collaborateurs, de rendre compte du respect des droits de l'homme et de la protection de l'environnement⁸⁹.
14. La Confédération promeut la qualité, l'efficacité et la cohérence des normes de durabilité du secteur privé⁹⁰.
15. La Confédération évalue les opportunités et les risques de la numérisation en lien avec la RSE.
16. La Confédération vérifie périodiquement la mise en œuvre, par les entreprises suisses, du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.

3.7 Mise en œuvre du plan d'action RSE

Le SECO coordonne la mise en œuvre et le développement du plan d'action avec les départements et offices fédéraux concernés dans le cadre du groupe interdépartemental RSE. Les représentants de groupes d'intérêts externes (entreprises, associations économiques, syndicats, ONG, milieux scientifiques, etc.) sont associés à ces travaux. Les principales activités concernées sont :

- la coordination des activités RSE de la Confédération dans le cadre du groupe interdépartemental RSE ;
- le suivi des initiatives et développements aux niveaux national et international, et l'évaluation de leur importance pour le plan d'action ;
- la vérification de la mise en œuvre et de l'efficacité du plan d'action, y compris l'adaptation de celui-ci si nécessaire (notamment pour tenir compte de décisions du Conseil fédéral et du Parlement), et le compte rendu ;
- la coordination de la communication externe des services fédéraux en matière de RSE.

⁸⁹ Cf. communiqué de presse du 14 août 2019, www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Les entreprises suisses appelées à rendre compte du respect des droits humains et des normes environnementales. Les travaux en lien avec l'initiative pour les multinationales responsables au sujet de l'instauration d'un devoir de diligence concernant le travail des enfants et les minerais provenant de zones de conflit relèvent du PAN (mesures 13 et 27).

⁹⁰ P. ex. en soutenant les organisations comme l'ISEAL Alliance.

Liste des abréviations utilisées

Agenda 2030	Programme de développement durable à l'horizon 2030
AMP	Accord de l'OMC sur les marchés publics
CA	Conférence des achats de la Confédération
CEDEF	Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CG	gouvernance d'entreprise
FKI	initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié
GRI	Global Reporting Initiative
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	ordonnance sur les marchés publics
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAN	plan d'action national en faveur des entreprises et des droits de l'homme
PCN	Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
PME	petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSE	responsabilité sociétale des entreprises
SERV	Assurance suisse contre les risques à l'exportation
SIFEM	Swiss Investment Fund for Emerging Markets
SSF	Swiss Sustainable Finance
UNGC	Pacte mondial des Nations Unies